

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2097

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 11

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« Ce dispositif permet au »,

les mots :

« Le dispositif prévu au I permet à un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.